La 21ème Conférence Internationale de Gouvernance (CIG) de l'Association Académique Internationale de Gouvernance (AAIG) se tiendra à la Toulouse School of Management Université Toulouse 1 Capitole **les 19 et 20 mai 2022**

Tous les travaux relatifs à la gouvernance des organisations seront considérés, quels que soient les cadres d'analyse (économie, management, sociologie, etc.), les approches (travail analytique, étude empirique, étude de cas, revue de littérature), les thématiques (Conseil d'Administration, rémunération des dirigeants, marché des prises de contrôle, rôle des diverses parties prenantes, etc.), et les cibles (dirigeants, investisseurs, autres parties prenantes, régulateurs, communauté académique, juristes,…).

Au-delà des problématiques classiques du colloque, une attention toute particulière sera adressée aux travaux portant sur la gouvernance responsable. En effet, les crises qui touchent de plein fouet nos sociétés contemporaines, qu'elles soient financières, sanitaires et climatiques, poussent les organisations à se réinventer. Face à ce nouveau monde où l'incertitude est désormais la règle, la résilience organisationnelle suppose une gouvernance plus responsable, davantage protectrice du bien commun.

Les propositions de communication pourront être soumises en français ou en anglais à l'adresse suivante : **cig2022@tsm-education.fr**, au plus tard le **15 février 2022** (deux versions doivent être soumises : une version complète de l'article incluant le nom des auteurs, leur affiliation et un résumé, ainsi qu'une version anonyme).

La procédure de soumission des communications pour l'atelier doctoral est identique à celle précitée, cependant la mention «communication en vue de l'atelier doctoral» doit être indiquée sur la première page de l'article et dans le sujet de mail. Le projet de thèse (10 pages maximum) comprendra les éléments suivants : motivation et problématique de la recherche, littérature et positionnement, méthodologie envisagée, proposition de terrain ou d'échantillon, calendrier prévisionnel.

Le comité scientifique communiquera la décision finale aux auteurs à partir du 16 mars 2022. Des informations complémentaires seront disponibles prochainement sur le site internet de l'association : www.aaig.fr.